



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-019-2017-03

PUBLIÉ LE 15 MARS 2017

Sommaire

Direction régionale des douanes de Paris

IDF-2017-03-08-008 - Décision du directeur interrégional des douanes d'Ile de France
portant délégation de signature (2 pages)

Page 3

Direction régionale des douanes de Paris

IDF-2017-03-08-008

Décision du directeur interrégional des douanes d'Ile de
France portant délégation de signature



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

PARIS, LE - 8 MARS 2017

*Direction interrégionale des douanes
et droits indirects d'Ile-de-France*

14, rue Yves Toudic

75 010 PARIS

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : D. GOURIOU

Téléphone : 09 70 27 16 00

Télécopie : 01 42 40 19 20

Courriel : di-ile-de-france@douane.finances.gouv.fr

Décision n° 1 du 08/03/2017

du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Ile-de-France

de délégation de signature

en matière de contentieux et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes

et en matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France, bénéficiant de la délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects

Vu les III, IV et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;

Vu les I, II et IV de l'article 2 du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

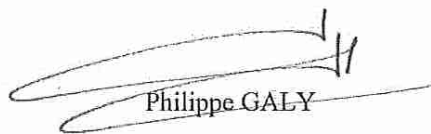
Article 1^{er} - les directeurs régionaux des douanes et droits indirects dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur interrégional d'Ile-de-France. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du II de l'article 2 du décret n° 78-1297 susvisé en matière de transaction douanière.

Nom, prénom	Siège de la direction régionale
BOUCARD Christian	Direction régionale des douanes et droits indirects de Paris 30, rue Raoul Wallenberg 75 019 PARIS
ARSENIEFF Denis	Direction régionale des douanes et droits indirects de Paris-Est 9, Cours de l'Arche-Guédon 77 200 MARNE LA VALLEE
CORAIL Anny	Direction régionale des douanes et droits indirects de Paris-Ouest 5, rue Volta 78 100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
CHARLON Jocelyne	Direction régionale des douanes et droits indirects d'Orly 7, allée du Commandant Mouchotte – Bâtiment 5 94 000 ORLY

Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département du siège de chacune des directions régionales concernées .

Fait à PARIS

Le directeur interrégional
des douanes et droits indirects
d'Ile-de-France


Philippe GALY